

Au-delà des frontières, le rôle des commerçants en Afrique de l'Ouest

► COMMERCIALISATION

Agnès Lambert, chargée de programme à l'Institut de recherche et d'application des méthodes de développement (Iram). a.lambert@iram-fr.org

EN AFRIQUE DE L'OUEST, les commerçants ont toujours opéré dans des espaces dépassant le cadre des frontières nationales, les relations économiques dessinent alors un dynamisme sous-régional – voire international –, insuffisamment pris en compte par les autorités politiques. Plaidoyer en faveur d'une intégration régionale « par le bas ».

HORS DES FRONTIÈRES héritées du partage colonial, les espaces économiques pertinents ou réels reposent en grande partie sur des logiques sociales, familiales, clientélistes ou religieuses, dont les structures historiques perdurent, avec une remarquable capacité d'adaptation.

Les réseaux marchands ont toujours contribué à la circulation des produits locaux des zones de production vers les villes, mais également des produits importés vers l'intérieur du continent. En même temps, les frontières entre États menant des politiques économiques différentes, et entre zones monétaires distinctes, ont paradoxalement constitué des opportunités de revenus. Les commerçants *hausa* entre le Niger et le Nigeria, *dioula* entre le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ou arabes entre le Niger, la Libye et l'Algérie ont toujours tiré parti des différentes politiques de subvention ou de protection, et des différents taux de change.

La libéralisation a révélé le dépassement des clivages habituels entre les acteurs publics et privés. Les opérateurs privés sont remis au premier plan avec la libéralisation et le constat d'échec de nombre d'États à assurer le développement économique (faillite des sociétés d'État) et la sécurité alimentaire des populations (difficultés de collecte et de redistribution des céréales des offices publics de commercialisation). Cependant, une analyse fine des économies telles qu'elles fonctionnent, au-delà d'une opposition de principe entre l'État et le secteur privé, et entre l'économie formelle et informelle, montre que ces deux ensembles n'ont jamais été totalement distincts et que les complicités ont toujours été fortes entre les acteurs étatiques et les commerçants. Plus concrètement, acteurs étatiques et commerçants se sont parfois « rejoints », tacitement, pour mettre en faillite des sociétés d'État. La libéralisation a eu le mérite de permettre aux commerçants d'opé-

rer ouvertement et de faire émerger de nouveaux acteurs; elle a suscité de nouvelles configurations d'alliances entre le public et le privé, où l'État est censé assurer un nouveau rôle.

Les organisations régionales cumulent des handicaps internes et externes en matière de politique commerciale. Les organisations régionales ouest-africaines — la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) — ne sont pas adaptées aux espaces économiques réels du continent. Ainsi, leurs frontières politiques n'intègrent pas les États sahariens, vis-à-vis desquels les échanges sont importants, et les autres États d'Afrique centrale, où les réseaux d'échange se déploient également.

En outre, calquées sur le modèle européen, les organisations régionales promeuvent une intégration « par le haut » et fonctionnent davantage comme des superstructures lourdes et en grande partie inefficaces. Les difficultés rencontrées sont alors principalement liées au manque de volonté politique des États, de plus en plus fragilisés par les politiques de libéralisation. Cela conduit, le plus souvent, à un décalage entre les politiques affichées et leur traduction au niveau de chaque État, avec, notamment, la violation des accords sur la circulation des personnes et des biens à l'intérieur de la Cedeao et les difficultés d'application du tarif extérieur commun (Tec) de l'Uemoa.

L'intégration régionale par et avec les commerçants est possible, mais peu promue. Les commerçants sont peu impliqués et peu considérés comme des partenaires susceptibles de contribuer au développement du sous-continent. Si on excepte les initiatives ponctuelles, comme celle des aviculteurs ouest-afri-

cains qui sont parvenus à se concerter, de façon informelle, pour négocier une révision du Tec, on peut douter de l'efficacité des chambres consulaires en tant qu'interlocutrices au sein des cadres de concertation de l'Uemoa. Elles viennent en effet d'être reconnues représentantes des opérateurs privés.

Pourtant, les commerçants ouest-africains, acteurs d'une intégration « par le bas », n'ont cessé de s'adapter à leur environnement et aux crises qui secouent le sous-continent. La capacité des commerçants tchadiens à réorganiser l'offre en bétail pour répondre à la demande croissante du marché nigérian en viande depuis la hausse des cours du pétrole¹ en est un exemple parmi bien d'autres. En effet, les modes de coordination entre acteurs ont évolué. On note l'apparition de nouveaux opérateurs — tels les commerçants *igbo*, les femmes d'affaires nigérianes et tchadiennes ou les industries agro-alimentaires en relation avec des commerçants de bétail —, l'intensification de la collecte, la constitution de zones d'embouche dans les zones frontalières et péri-urbaines, une plus grande fluidité de circulation de l'information sur les marchés grâce au téléphone cellulaire, et, enfin, une plus grande intégration entre commerçants — nigériens et tchadiens en particulier.

Au-delà des critiques habituelles portées à l'action spéculative des commerçants et au rôle de fragmentation qu'ils joueraient par opposition à la vision d'un État « rassembleur », ils demeurent les principaux acteurs d'une intégration régionale réelle. Il serait donc préférable de les prendre en compte et de mettre en place des politiques qui leur permettent de renforcer leur rôle au niveau des échanges régionaux. ■

1. Liagre, commerce de bétail Nigeria-Tchad, MAE, 2004.